



2538 Romont BE

PV

Assemblée bourgeoise -2- 2023
Jeudi 7 décembre 2023 à 19h00
Ecole
2538 Romont

Président : M. Valentin Kohler
Secrétaire : M. Gaétan Haab
Caissier : Fiduciaire SEGECA, M. Pascal Varin
Ayants droit : 12

Le Président souhaite la bienvenue à l'Assemblée. Il annonce que l'Assemblée bourgeoise a été convoquée par publication dans la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary n°41 du 10 novembre 2023 avec l'ordre du jour dont il donne lecture, à savoir :

ORDRE DU JOUR :

1. Salutations et ordre du jour
2. Budget 2024
3. Divers et imprévus

1. Salutations et ordre du jour

Le Président salue l'Assemblée et demande s'il y a un ordre de passage à changer à l'ordre du jour tel que présenté. Aucune remarque n'est émise.

C'est à l'unanimité que l'Assemblée se reconnaît légalement constituée et accepte l'ordre du jour. Le Président demande si quelqu'un souhaite se proposer en tant que scrutateur. Personne ne s'étant proposé, le Président propose MM. Roland et Quentin Benoit comme scrutateur. Ils sont élus à l'unanimité par l'Assemblée et annoncent **12 ayants droit**.

2. Budget 2024

Le Président informe l'Assemblée que le budget prévoit un excédent de revenus de CHF 940.--. Un exemplaire du budget est distribué à l'Assemblée. Pour le surplus, il passe la parole au caissier, M. Pascal Varin de la fiduciaire SEGECA, qui présente le budget 2024.

M. Pascal Varin présente le budget 2024 et détaille de manière succincte les comptes et explique à l'Assemblée les différents documents reçus en l'occasion. Ces derniers font apparaître un excédent de revenu du compte global de CHF 940.--.

Les changements, dits significatifs, concernent principalement : la rubrique « Economie publique » qui montre un résultat négatif de CHF 3'750.--.

Alors que la rubrique « Finance » montre un excédent de revenu de CHF 4'690.--.

A savoir qu'un investissement de CHF 11'000.-- est prévu pour la création d'un bovi-stop.



2538 Romont BE

Le Président ouvre la discussion.

Il est rappelé que le détail du budget a été remis aux ayants droit présents.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et le vote ouvert.

Le budget 2024 présentant un excédent de revenu de CHF 940.-- est **accepté à l'unanimité**, avec les remerciements au caissier pour l'excellent travail effectué.

3. Divers et imprévus

Gaubes

Le Président informe l'Assemblée que les bourgeois souhaitant recevoir les CHF 50.--, en lieu et place des gaubes, doivent s'annoncer jusqu'à fin janvier. Une publication sera effectuée en cette occasion.

Assemblée générale des bourgeoisies du Jura bernois (ABJB)

Le Président informe l'Assemblée que le 23 septembre dernier, a eu lieu l'AG de l'ABJB qui a été organisée par la Bourgeoisie de Romont à la Cabane forestière. Les personnes présentes étaient ravies de l'accueil qui leur a été donné. L'organisation de cette dernière, étant faite de main de maître, ont permis de dégager un bénéfice de CHF 1'077.--.

Cuve « Sur la Joux »

Le Président informe l'Assemblée que la cuve au lieu-dit « Sur la Joux » a été étanchéisée par l'entreprise De Luca SA, qui ont fait les travaux dans un temps remarquable et dans l'urgence, car l'eau ne montait plus qu'à 1.5 mètres au lieu des 3 mètres habituels.

Vente de sapins 2023

Le Président informe l'Assemblée que la vente de sapins n'a de nouveau pas rencontrée son public, le temps et les moyens engagés afin de vendre 6 sapins n'ont pas été concluants.

De ce fait, la Bourgeoisie a décidé de ne pas réitérer cette prestation dorénavant mais remercie les personnes qui nous ont rendu visite.

Parc éoliens

M. Roger Benoit informe l'Assemblée que le projet éolien avance gentiment mais sûrement.

Un ayant droit rappelle à l'Assemblée que ce type de projet est de longue haleine. Dans le cadre de ladite procédure, il est possible à 11 reprises de faire opposition aux différentes phases du projet, ce qui ralentit considérablement la délivrance du permis de construire.

Ce projet est de grande importance pour le village car il amènera, selon les prévisions, des recettes à hauteur de CHF 100'000.-- par année à la Bourgeoisie de Romont et également de CHF 100'000.-- par année à la Commune municipale de Romont.



2538 Romont BE

Un ayant droit interpelle le Conseil bourgeois sur les subventions/dédommagements que la Bourgeoisie perçoit déjà. Comment sont-ils comptabilisés dans les comptes ?

M. Pascal Varin répond que les subventions/dédommagements reçus sont bel et bien comptabilisés dans les comptes. Si on regarde en détail le compte 9635.4240.01, ce dernier démontre bien un revenu de CHF 5'500.-- pour le mât de mesure et de CHF 4'500.-- pour le parc éolien.

Un citoyen demande des informations quant au financement du nouveau mur de soutènement, bordant la route cantonale à la hauteur du Restaurant Pizzeria Le Communal.

Le Président répond que le Canton payera pour les travaux de soutènement jusqu'au niveau de la route, le reste du mur étant à la charge de la Bourgeoisie. D'après le devis, le montant à la charge de la Bourgeoisie pourrait se monter à CHF 50'000.--.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie toutes les personnes présentes et qui s'intéressent aux affaires bourgeoises. Ils leur souhaitent également de bonnes fêtes de fin d'année.

L'Assemblée bourgeoise est invitée à partager un repas convivial au Restaurant Pizzeria Le Communal.

L'Assemblée est close à 19h25.

Pour l'Assemblée bourgeoise de Romont

Valentin Kohler

Gaétan Haab

Président

Secrétaire